

Granulé, l'énergie la moins chère - Production record - Développement d'usages non individuels

3 tendances clés de la filière granulé de bois en 2023



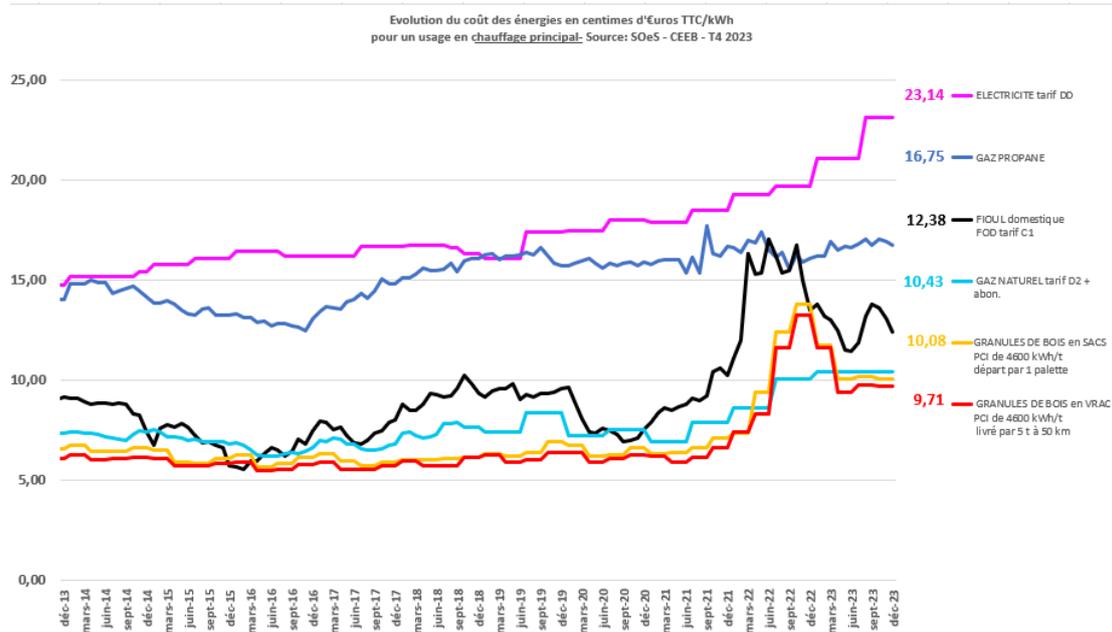
Crédit @Propellet

Avec une production sur le territoire en augmentation record, une compétitivité confirmée, et un élargissement des usages avec une forte croissance des installations de chaufferies dans le collectif, tertiaire et industriel en 2023, le granulé de bois s'affirme comme une composante clé dans le mix énergétique français.

Le granulé, l'énergie la moins chère en 2023 : une aubaine pour le pouvoir d'achat

En 2023, l'énergie granulée bois est la plus économique du marché, offrant une alternative énergétique économique et durable aux ménages français. Après une forte baisse début 2023, le prix du granulé est resté relativement stable en comparaison des autres énergies utilisées pour le chauffage. La filière a notamment connu une stabilisation sur les deux derniers trimestres (cf courbes). Presque trois fois moins cher que l'électricité, cette source d'énergie se positionne comme la moins chère sur le marché. Une tendance d'autant plus significative dans un contexte marqué par l'augmentation des prix de l'électricité. Passer au granulé est une aubaine pour les 5,5 millions de foyers français ayant un chauffage électrique.

À fin 2023, 1.8 millions de foyers utilisent cette énergie.



Ces prix sont exprimés en centimes d'euros TTC par kWh pour chaque énergie. Ils sont fournis par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Augmentation record de la production en France

La capacité de production de la filière française poursuit sa croissance pour soutenir une logique d'autosuffisance.

Aujourd'hui autonome à 85%, la filière s'appuie sur ses 73 usines de production réparties sur l'ensemble du territoire. 3 nouvelles usines ont été ouvertes en 2023, pour une capacité de production supplémentaire de 200 000 de tonnes de granulé de bois. La filière se rapproche de son objectif de doubler ses capacités à horizon 2028 visant à équiper 20 à 30 % du marché en remplacement des énergies fossiles.

+18% d'installations sur les marchés collectifs, tertiaires et industriels

Dans le contexte du plan de décarbonation national, les secteurs collectifs, tertiaires et industriels sont appelés à adopter des alternatives aux énergies fossiles.

Véritables leviers de décarbonation, les chaufferies au granulé se révèlent être des solutions adaptées aux attentes spécifiques de ces acteurs. Aujourd'hui des constructeurs proposent des chaudières spécifiques granulé capables de générer plusieurs MW de puissance spécialement adaptée aux marchés collectifs, tertiaires et industriels. Des performances convaincantes puisqu'au cours des trois dernières années, le nombre de chaufferies fonctionnant au granulé de bois dans ces secteurs a enregistré une augmentation significative de 18%.

En 2023, le nombre d'installations de chaudières au granulé dans le collectif, tertiaire et industriel (puissance supérieure à 70kW) a été 2,5 fois supérieur à ce qui s'est installé chaque année avant 2021 (source Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse).

CONTACTS PRESSE

Clotilde Boué clotilde.boue@lecrieurpublic.fr – 07 81 34 24 19